



Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2026,

Le sept avril deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 31 mars 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 25	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie Laure KOESSLER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Brigitte SCHLEIFER, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Bernard WEBER a donné procuration à Alain JANSEN

Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN

Jérôme FLAGEY a donné procuration à Marie Laure KOESSLER

Mathilde PAYET-BLONDET a donné procuration à François CHABAS

Absent(s) sans donner de mandat :

25/2026 – EMS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ANNUEL ÉCOLES DE MUSIQUE - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Par délibération en date du 18 décembre 1998, le Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg a instauré le fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération.

La contribution de l'Eurométropole de Strasbourg représente un montant forfaitaire de 73,93 euros par élève domicilié dans la commune et par an pour chaque commune de l'Eurométropole.

L'Ecole Municipale de Musique (EMUS) de Souffelweyersheim compte **139** élèves inscrits et domiciliés dans une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Au regard des éléments précités, il est proposé de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5217-7 et L.5215-26,*
- VU la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg en date du 18 décembre 1998 instaurant le fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération,*
- VU les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Souffelweyersheim comme l'une de ses communes membres,*

CONSIDERANT que la commune de Souffelweyersheim possède une école de musique et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à l'Eurométropole,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire ;

après en avoir délibéré,

SOLLICITE un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 10 276,27 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 8 avril 2026

Le Secrétaire de séance



François CHABAS

Le Maire



Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **10 AVR. 2026**